



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Somme

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
94	94	84

DELIBERATION N° DE_2026_149

Finances - Attribution d'une avance budgétaire remboursable du budget principal au budget autonome du CIAS

Date de la convocation

24 septembre 2026

Date d'affichage

24 septembre 2026

VOTES

EXPRIMES : 79

POUR : 77

CONTRE : 2

ABSTENTIONS : 2

Date de transmission de l'acte: 12/10/2026

Date de reception de l'AR: 12/10/2026

080-200070936-DE_2026_149-DE

A G E D I

**Délibération du Conseil Communautaire
de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre**

Séance du mardi 29 septembre 2026

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-six à 17h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Salle Polyvalente à Noyelles sur Mer, sous la présidence de Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS-LES-YAUCOURT).

Présents : Madame Angélique PARIS BAILLEUL (AGENVILLERS), Monsieur Ludovic FIRMIN (AILLY LE HAUT CLOCHER), Madame Agnès DAILLY (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Madame Olivia ROUSSEL (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS-LES-YAUCOURT), Monsieur Jean-Luc DELOBEL (CANCHY), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Madame Annie TRAULLE (COULONVILLERS), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Sébastien HAUTBOUT (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Jean Paul TORDEUX (CRECY EN PONTHIEU), Madame Myriam LOURDEL (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Madame Maïté BERON (DOMQUEUR), Monsieur Michel GAYET (DOMVAST), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Madame Michèle SOHET (FAVIERES), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie José VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Pascal DECLERCQ (GAPENNES), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Etienne LEPRINCE (GUESCHART), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Madame Martine POPULAIRE (LE BOISLE), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Madame Karine DEVISMES (LE CROTOY), Monsieur Frédéric ROY (LE TITRE), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Arnaud BRASSART (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTHIEU), Madame Florie BARBIER (MOUFLERS), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Madame Claude DUFRENE (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Monsieur Christian HUNAUT (NOYELLES-SUR-MER), Monsieur

Daniel DUBOIS (ONEUX), Monsieur Thierry BIZET (PONT-REMY), Monsieur Daniel TOURON (PONT-REMY), Monsieur Michel CRESPER (PONT-REMY), Monsieur Ludovic AVISSE (PORT-LE-GRAND), Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Jean SAVE (QUEND), Monsieur Patrick BOST (REGNIERE-ECLUSE), Madame Agnès BOULONGNE (RUE), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Madame Christine SALLE (RUE), Monsieur Dominique DARAS (RUE), Monsieur Eric FITTERER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Madame Rebecca HORNOY (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Madame Brigitte LEVASTRE (ST RIQUIER), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Dominique LECERF (VRON), Monsieur Gerard DEVILLEPOIX (VRON), Madame Emmanuelle CHEVALLIER (YVRENCH), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCHEUX)

Elus représentés ayant donnés pouvoir : Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY) représentée par Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS-LES-YAUCOURT), Monsieur Kevin LHEUREUX (FOREST-MONTIERS) représenté par Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE) représenté par Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX) représenté par Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Marc VOLANT (QUEND) représenté par Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Monsieur Christophe DUFRENOY (RUE) représenté par Madame Agnès BOULONGNE (RUE), Monsieur Yves MANIER (RUE) représenté par Madame Christine SALLE (RUE), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT) représenté par Monsieur Claude PATTE (ARGOULES)

Absent(s) : Madame Nathalie REBEILLEAU (BOUFFLERS), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE) suppléé par Madame Olivia ROUSSEL (BRAILLY CORNEHOTTE), Monsieur Jean Alain DELRUE (CANCHY) suppléé par Monsieur Jean-Luc DELOBEL (CANCHY), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Laurent DUVAL (LE BOISLE) suppléé par Madame Martine POPULAIRE (LE BOISLE), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTHIEU) suppléé par Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Nicolas LEDUC (MESNIL-DOMQUEUR) suppléé par Monsieur Arnaud BRASSART (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Fabien COCKENPOT (MOUFLERS) suppléé par Madame Florie BARBIER (MOUFLERS), Monsieur Bertrand DUFOUR (NAMPONT ST MARTIN), Madame Geneviève DARRAS (NEUILLY L HOPITAL) suppléée par Madame Claude DUFRENE (NEUILLY L HOPITAL), Madame Amandine DELCOURT (Nouvion), Madame Hélène VENIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Monsieur Laurent SAISON (RUE)

Excusé(s) : Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT)

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE)

Objet de la Délibération : Finances - Attribution d'une avance budgétaire remboursable du budget principal au budget autonome du CIAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 14 décembre 2016 créant la Communauté de communes Ponthieu Marquenterre ;

Vu la délibération de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre n°DE_2025_056 du 24 juin 2025 et l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2025 approuvant les statuts modifiés de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2026-037 du conseil communautaire en date du 5 mars 2026 approuvant le Budget Primitif ;

Vu la délibération n° 2026-115 du conseil communautaire en date du 19 mai 2026 approuvant la décision modificative n°1 ;

Considérant que le CIAS exerce une mission d'action sociale relevant de l'intérêt communautaire et qu'il convient de garantir la continuité de ses activités ;

Considérant que le CIAS connaît un décalage temporaire entre le paiement de certaines dépenses et l'encaissement de recettes attendues ;

Considérant que cette situation nécessite, à titre exceptionnel et ponctuel, la mise à disposition de fonds par le budget principal de l'EPCI ;

Considérant que cette avance n'a pas vocation à constituer un mode permanent de financement du CIAS; L'avance de fonds entre la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre et son CIAS est destinée à permettre au CIAS de faire face à un décalage temporaire de trésorerie nécessaire à la continuité de ses activités et prévoit les éléments suivants :

·L'avance est consentie à titre exceptionnel et ponctuel, sans intérêts, sans constitution de sûreté, dans la limite du montant maximum de 150 000 €, pour une durée limitée.

Le versement pourra être effectué en une ou plusieurs fois, dans la limite du montant maximal autorisé.

- Le CIAS s'engage à rembourser intégralement l'avance au budget principal de l'EPCI au plus tard le 30 avril 2027.

Le CIAS pourra procéder à tout moment à un remboursement anticipé, total ou partiel, sans pénalité.

- Une convention entre l'EPCI et le CIAS précisera les modalités de versement, d'utilisation et de remboursement de l'avance.
- Les crédits nécessaires au versement de cette avance sont inscrits au budget principal de l'EPCI, conformément à la nomenclature budgétaire et comptable applicable.
- Les crédits correspondants seront également inscrits au budget du CIAS.
- Les opérations comptables relatives au versement et au remboursement de l'avance seront réalisées conformément aux instructions du comptable public.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par 77 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions et 3 ne prennent pas part au vote, décide :

- D'accorder au Centre intercommunal d'action sociale (CIAS de la Communauté de communes Ponthieu-Marquenterre) une avance budgétaire remboursable, d'un montant maximum de 150 000 € (cent cinquante mille euros) ;

- D'autoriser le président à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

Résultat des votes :

Pour : 77

Angélique PARIS BAILLEUL

Ludovic FIRMIN

Agnès DAILLY

Claude PATTE

Thibault BOURGOIS

Grégory DUFOUR

Xavier BORDET suppléé par Olivia ROUSSEL

Marcel GAMARD
Eric MOUTON
Mathieu DOYER
Jean Alain DELRUE suppl   par Jean Luc DELOBEL
Maurice CREPIN
Annie TRAULLE
Herv   LEVEL
S  bastien HAUTBOUT
Myriam LOURDEL
Jean Paul TORDEUX
Jean Louis LABRY
Olivier GERARD
Ma  t   BERON
Michel GAYET
Damien BRIET
Isabelle ALEXANDRE repr  sent  e par Mathieu DOYER
Mich  le SOHET
Dominique MIRAMONT
Daniel WALLET
Alain BAILLET repr  sent   par Eric KRAEMER
Eric KRAEMER
Marie Jos   VAN RIEK ONGHENA
Pascal DECLERCQ
Etienne LEPRINCE
Fr  d  ric NOEL
St  phane DELEENS repr  sent   par Daniel WALLET
Laurent DUVAL suppl  e par Martine POPULAIRE
Karine DEVISME
V  ronique DELORME
Fr  d  ric ROY
Jean Marie PECQUET
Olivier PLEY
Philippe PARMENT
Antoine BACQUET suppl  e par Christophe DAMET
Murielle DULARY
Nicolas LEDUC suppl  e par Arnaud BRASSART
G  rard GALLET
Fabien COCKENPOT suppl  e par Florie BARBIER
Philippe SELLIER
Genevi  ve DARRAS suppl  e par Claude DUFRENE
Maurice FORESTIER
Jean Charles BOUCART
Christian HUNAUT
Thierry BIZET
Sophie DUCASTEL
Daniel TOURON
Michel CRESPEL
Ludovic AVISSE
Marc VOLANT repr  sent   par Marie Claire FOURDINIER
Marie Claire FOURDINIER
Patrick BOST
Christophe DUFRENOY repr  sent   par Agn  s BOULONGNE
Agn  s BOULONGNE
Yves MANIER repr  sent   par Christine SALLE

Christine SALLE
Dominique DARAS
Eric FITTERER
Rebecca HORNOY
Francis GOUESBIER
Joël FARCY
Jocelyne MARTIN
Brigitte LEVASTRE
Vincent DUBOIS pouvoir à Claude PATTE
Laurent SAUVAGE
Michel RIQUET
Patricia POUPART
Dominique LECERF
Gérard DEVILLEPOIX
Emmanuelle CHEVALLIER
Thierry MIANNAY

Contre : 2
Kévin LHEUREUX représenté par Gisèle CAROUGE
Gisèle CAROUGE

Abstention : 2
Jean Paul PRUVOT
Jean René SAVE

Ne prennent pas part au vote : 3
Philippe EVRARD
Arnaud HORNOY représenté par Philippe EVRARD
Daniel DUBOIS

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,
Mathieu DOYER

